

Le Fuet, le 9 novembre 2022

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 55'000.00 pour les travaux de raccordement au chauffage à distance pour le complexe communal, l'école primaire du Fuet et l'ancienne école du Fuet.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 40'000.00 pour le remplacement des têtes de candélabres communaux par du LED.
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour la rénovation de l'appartement de 4 pièces au complexe communal.
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 156'000.00 pour l'achat de la parcelle no 102 au lieu-dit Route de Bellelay 18 au Fuet.
5. Discuter et accepter le budget 2023 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
6. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2022.
7. Rapport du délégué à la protection des données.
8. Discuter et accepter la modification des article 21 et 24 du Règlement d'organisation (RO).
9. Informations du Conseil municipal.
10. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionné sous le point 8 est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal